

# Devenir Expert TPI – Informaticien CFC



## Pour devenir expert TPI, il faut ...

Merci de votre intérêt pour la formation des apprentis informaticiens. Pour devenir expert TPI, il faut répondre aux exigences d'un formateur en entreprise :

- réf. Ordonnance sur la Formation Professionnelle OFPr / RO2003 et Ordonnance AFP-i

### **Exigences posées aux prestataires de la formation initiale en entreprise, exigences minimales posées aux formateurs**

Les exigences minimales posées aux formateurs au sens de l'art. 44, al. 1, let. a et b, OFPr (RO2003), sont remplies par au minimum un des points suivants :

- a. les informaticiens CFC justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;*
- b. les informaticiens qualifiés justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;*
- c. les personnes de professions apparentées titulaires d'un CFC et justifiant des connaissances professionnelles requises propres aux informaticiens CFC et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;*
- d. les personnes titulaires d'un titre correspondant de la formation professionnelle supérieure;*
- e. les personnes titulaires d'un diplôme correspondant d'une haute école spécialisée et justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;*
- f. les personnes titulaires d'un diplôme correspondant d'une haute école universitaire et justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation.*

### **La i-CQ VD demande au minimum :**

- a. une expérience professionnelle après étude au minimum de 5ans*
- b. un âge requis minimum est de 25 ans révolu.*

### **D'autre part, un cours d'expert d'un jour auprès de l'IFFP est demandé**

Art. 50 Cours pour les experts aux examens (art. 47 LFPr)

- *L'office veille, en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail compétentes pour la procédure de qualification, à ce que des cours soient proposés aux experts aux examens et il se charge de les convoquer à ces cours*

Voir la documentation « Procédure inscription cours IFFP.pdf » et choisir le cours « Mandat et fonction de l'expert-e (cours de base) »

- Vous recevrez une indemnisation de 100.- + 20.- pour ce cours.

# Devenir Expert TPI – Informaticien CFC



## Nous envoyer ...

Si cette fonction d'expert vous intéresse, veuillez s'il vous plaît renvoyer les document ci-joint dans le fichier ZIP, accompagné de votre (vos) certificat(s) et me le retourner par mail à [orutz@n2o.ch](mailto:orutz@n2o.ch).  
Une séance d'information pour experts TPI a lieu chaque année entre novembre.

## Ensuite ...

- Vous ferez partie de la « Liste officielle des experts TPI » et vous recevrez par mail la liste des TPI pour lesquels nous recherchons des experts, ainsi que les directives d'exécution des TPI.
- Vous vous inscrivez au(x) TPI qui vous intéresse(nt).
- La durée moyenne d'une expertise est comprise entre 5 à 6 heures par expert.
- Lors de votre 1<sup>ère</sup> expertise, vous serez « coaché » par un collègue expérimenté.

## Vous allez être indemnisé...

Pour cette fonction d'expert TPI, la DGEP vous indemnise au tarif horaire vaudois ainsi que pour la distance parcourue.

## Questions ?!

Vous pouvez joindre le chef expert, M. Olivier Rutz, par email : [orutz@n2o.ch](mailto:orutz@n2o.ch) ou par téléphone 079 / 342 88 06.